

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 18 octobre 2024****CONVOCATION**Date : 10 octobre 2024
Affichée le : 10 octobre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33
Pouvoirs : 7
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
25 octobre 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.**Absents représentés**Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Mme Virginie GRANTE Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Claudine MORVAN
M. Rodolphe MIET Pouvoir à M. Julien DOLFI
Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Virginie GRANTE
Mme Claudine MULLER Pouvoir à M. Edwin LEGRIS**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-10-15

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT ERIGERE – 3 AVENUE DE L'ABBÉ BREUIL.Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2.
Vu l'article 2298 du Code civil.

Vu le contrat de prêt N°162027 en annexe signé entre ERIGERE ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations.

Considérant que dans le cadre de la réhabilitation d'un ensemble immobilier comprenant 155 logements situé 3 Avenue de l'Abbé Breuil L'Isle-Adam, ERIGERE sollicite la commune en vue d'obtenir la garantie des emprunts correspondant à cette opération.

Considérant qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, le bailleur s'engage à faire bénéficier à la commune la réservation de 46 logements dans cet ensemble immobilier.

Considérant qu'ERIGERE a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations, le contrat de prêt n°162027 d'un montant total de 7 078 015€ et sollicite la ville de L'Isle-Adam pour une garantie d'emprunt concernant cette réalisation.

Considérant que la garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

- Pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son

paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Cette garantie engage la Collectivité pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Considérant que Le contrat correspondant (n°162027) est annexé au présent rapport, et fera partie intégrante de la délibération à venir.

Considérant qu'il convient que l'assemblée accorde sa garantie à hauteur de 100% pour un montant total de 7 078 015€. Celle-ci sera apportée jusqu'au remboursement total du prêt.

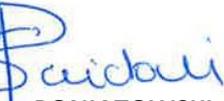
Après avis de la Commission des Finances en date du 8 octobre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accorde** la garantie à hauteur de 100 % de la Ville de L'Isle-Adam à ERIGERE pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **7 078 015€** souscrit par l'emprunteur, «ERIGERE», auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° **162027** constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération et est joint en annexe.
- **apporte** la garantie de la collectivité aux conditions suivantes :
 - pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **dit** que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT